

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD  
de PÊCHE SPORTIVE au COUP  
*ouvert aux personnes en situation de handicap*  
du 03 au 07 juin 2026  
à CAZAUBON-les-THERMES (Gers)

N° 0205/FCD/Activités/Sports

Dossier suivi par :

Sylvain LEMORE, CTSN Pêche sportive au coup - ☎ : 06.62.76.84.94 - ✉ : [s.lemore@lafederationdefense.fr](mailto:s.lemore@lafederationdefense.fr)

Catherine MACQUET, bureau activités sportives - ☎ : 01.79.86.34.88 - ✉ : [c.macquet@lafederationdefense.fr](mailto:c.macquet@lafederationdefense.fr)

## NOTE D'ORGANISATION

Référence : Règlement technique du championnat national de Pêche sportive au coup diffusé sous le n° 0673/FCD/Activités/Sports du 30 octobre 2025

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Dispositions logistiques (sous la responsabilité de la ligue organisatrice)
- Annexe 2 : Dispositions techniques (sous la responsabilité du CTSN)
- Annexe 3 : Dispositions administratives et financières (sous la responsabilité des services de la FCD)
- Annexe 4 : Déroulement de la compétition et du séjour
- Annexe 5 : Engagement équipes
- Annexe 6 : Plans de situation
- Annexe 7 : Communication et partenariat



Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la manifestation, fait l'objet d'une note complémentaire et d'une mise en application immédiate.

---

### LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex  
Téléphone : 01.79.86.34.86 - PNIA : 861.947.34.86 - Courriel : [contact@lafederationdefense.fr](mailto:contact@lafederationdefense.fr)  
[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

Agrément n° MJSK0470228A (JO du 20 novembre 2004) du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative  
Reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015  
Membre du comité national olympique et sportif français

## I. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le championnat national de Pêche sportive au coup de la Fédération des clubs de la défense (FCD) se déroule du mercredi 03 au dimanche 07 juin 2026 à CAZAUBON-les-THERMES (Gers).

L'organisation de cette manifestation est confiée à la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine avec le soutien de l'ASAC de la Base aérienne 118 de Mont-de-Marsan (251-07-A).

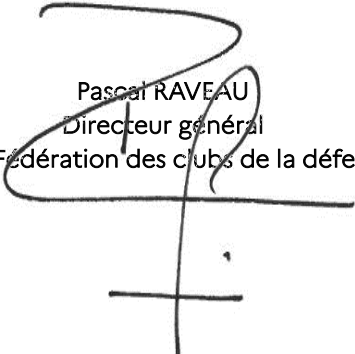
## II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les compétiteurs doivent impérativement détenir et présenter la licence de la FCD 2025/2026, au titre du club qu'ils représentent (date et cachet du club obligatoire au recto de la licence).

En cas de non-présentation de ce document, la participation au championnat est refusée et ne donne droit à aucun remboursement de frais de déplacement et d'inscription.

Un duplicata de la licence peut être imprimé directement par le club ou le licencié dans son espace adhérent "SYGELIC".

Les modalités pratiques logistiques, techniques, organisationnelles, administratives et financières de cette manifestation sportive sont annexées en pièces jointes.

  
Pascal RAVEAU  
Directeur général  
de la Fédération des clubs de la défense

### Destinataires (via SYGEMA) :

- Président(e)s des clubs/FCD
- Président(e)s de ligues/FCD
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Pêche sportive au coup"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

### Copies à (par courriel) :

- Comité directeur/FCD
- Conseiller technique sportif national "Pêche sportive au coup"/FCD
- Responsable du club support
- Directeur technique Sport-Formation/FCD
- Directeur technique Sport-Formation adjoint/FCD
- Bureau activités sportives/FCD
- Bureau finances/FCD
- Bureau comptabilité/FCD
- Bureau communication/FCD

**ANNEXE 1**  
**DISPOSITIONS LOGISTIQUES**  
 sous la responsabilité de la ligue organisatrice

**CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de PÊCHE SPORTIVE AU COUP**  
**du 03 juin au 07 juin 2026 à Cazaubon-les-Thermes (32)**

**1. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS**

Ligue organisatrice	Club support
<p><b>Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine</b>                      Base Aérienne 204                      223 rue de Bègles - CS 21152                      33068 BORDEAUX Cedex                      ☎ : 05.57.53.64.39                      📧 : <a href="mailto:fcd.liguenaa@gmail.com">fcd.liguenaa@gmail.com</a></p> <p>➤ <u>Président de la ligue</u> (par intérim) :  <b>Michel CHARETTE</b>                      📱 : 06.68.92.46.29                      📧 : <a href="mailto:m.constant64@gmail.com">m.constant64@gmail.com</a></p> <p>➤ <u>Président de la commission sportive de la ligue</u> :  <b>Michel CHARETTE</b></p>	<p><b>ASAC de la Base aérienne 118 (251-07-A)</b>                      1061, avenue du Colonel Rozanoff                      40000 MONT-de-MARSAN                      ☎ : 05 33 94 05 13                      📧 : <a href="mailto:secretariat.asac@gmail.com">secretariat.asac@gmail.com</a></p> <p>➤ <u>Président du club support</u> : <b>Bertrand MARIN</b></p> <p>➤ <u>Responsable de la section du club support</u> :  <b>Thierry KINDA</b>                      📱 : 06.60.76.40.55                      📧 : <a href="mailto:kindatiti@hotmail.fr">kindatiti@hotmail.fr</a></p>
<p><b>Conseiller technique sportif national</b>  <b>Pêche sportive au coup de la FCD (CTSN)</b></p>	<p><b>Conseiller technique sportif régional</b>  <b>Pêche sportive au coup de la FCD (CTSR)</b></p>
<p><b>Sylvain LEMORE</b>                      📱 : 06.62.76.84.94                      📧 : <a href="mailto:s.lemore@lafederationdefense.fr">s.lemore@lafederationdefense.fr</a></p>	<p><b>NÉANT</b></p>
<p><b>Conseiller technique national Handicap</b>  <b>de la FCD</b></p>	<p><b>Référent Handisport de la ligue organisatrice</b></p>
<p><b>Jean-Olivier BRÉNIÈRE</b>                      📱 : 06.10.46.43.61                      📧 : <a href="mailto:j-o.breniere@lafederationdefense.fr">j-o.breniere@lafederationdefense.fr</a></p>	<p><b>Bernard SIMONNOT</b>                      📱 : 06.86.58.58.98                      📧 : <a href="mailto:bernard.lna@orange.fr">bernard.lna@orange.fr</a></p>

**2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION et DU SÉJOUR**

Le programme est détaillé en annexe 4.

**3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES**

**3.1. Transport**

**Aucun accueil en gare n'étant prévu**, les participants doivent être autonomes.

Le transport collectif par voie routière est à privilégier.

### 3.2. Accueil

L'accueil des participants a lieu **le mercredi 03 juin 2026 de 10h00 à 17h00 obligatoirement** sur le site du camping du lac de l'Uby (HUTTOPIA).

À cette occasion, les compétiteurs doivent obligatoirement être en possession et présenter :

- la licence FCD, saison 2025/2026
- une pièce d'identité officielle en cours de validité ou une carte professionnelle défense ou une carte d'identité militaire,
- pour chaque mineur, les autorisations parentales (cf. § 7.3.) par le responsable du club.
- la licence FFPSD pour les compétiteurs concernés.

### 3.3. Hébergement et alimentation

#### *3.3.1. Hébergement*

Les compétiteurs sont logés au camping du lac de l'Uby « Huttopia » - 730 avenue du Lac - 32150 Cazaubon-les-Thermes.

#### *3.3.2. Alimentation*

Les petits-déjeuners sont pris sur les lieux d'hébergement.

Les déjeuners (collations) sont pris sur les postes de pêche.

Les dîners se déroulent à la salle des fêtes de Cazaubon.

Les frais inhérents aux repas ne sont pris en charge que sur le lieu de la compétition.

Les participants doivent **impérativement indiquer leurs demandes d'hébergement et de repas lors de leur inscription sur SYGEMA.**

Les clubs n'acceptant pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative.

### 3.4. Tenues/Équipements

Durant les manches et par courtoisie, il est interdit d'être torse nu.

### 3.5. Cérémonie de remise des récompenses

Il est rappelé que **la remise des récompenses est une cérémonie officielle et que tous les compétiteurs doivent obligatoirement y être présents.**

Toute absence non autorisée est considérée comme abandon de titre, de récompense et de droit au remboursement des frais de déplacement.

**Une tenue correcte est vivement conseillée.**

### 3.6. Dispositif prévisionnel de secours

Tel que défini en l'article 8 du règlement technique cité en référence.

Pour cette manifestation, il est assuré par le 15 ou le 112.

**ANNEXE 2**  
**DISPOSITIONS TECHNIQUES**  
sous la responsabilité du conseiller technique sportif national (CTSN)

**CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de PÊCHE SPORTIVE AU COUP**  
**du 03 juin au 07 juin 2026 à Cazaubon-les-Thermes (32)**

**4. ORGANISATION TECHNIQUE**

**4.1. Jury et rôle**

Le jury est habilité à statuer sur les demandes de réclamations exprimées par les compétiteurs ou les capitaines d'équipes. Il peut également écarter, annuler ou reporter une manche en cas de difficultés avérées (orages...).

Le jury se compose de la manière suivante :

- **Président** : Sylvain Lemoine, CTSN pêche sportive au coup
- **Membres** : - le président de la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,  
- le président du club support,  
- Thierry Kinda, responsable de la section « Pêche » du club support,  
- un représentant, tiré au sort, des responsables des équipes en compétition.

**4.2. Classements**

**4.2.1. Individuels**

Le classement est établi suivant les résultats des deux manches.

**4.2.2. Par équipe**

Le classement par équipes est établi sur les résultats des deux manches des quatre pêcheurs de la même équipe.

**4.3. Appel et réclamation**

L'article 6 du règlement technique FCD de la pêche sportive au coup est appliqué.

**5. RÉCOMPENSES**

**5.1. Récompenses individuelles**

- ✓ Médailles d'or, d'argent et de bronze avec ruban aux 3 premiers du classement général.

**5.2. Récompenses collectives**

- ✓ Une coupe aux trois premières équipes du classement général avec une médaille pour chaque membre de l'équipe, soit 4 Or + 4 Argent + 4 Bronze.
- ✓ Un trophée aux vainqueurs de chaque secteur de pêche.
- ✓ Une récompense pour les féminines.

**Nota** : Si une catégorie comporte moins de 4 participants pour les Hommes et moins de 3 participantes pour les Femmes, aucune récompense n'est attribuée. Les Jeunes (- de 18 ans) et les personnes en situation de handicap ne sont pas concernés par cette restriction.

En tout état de cause, le nombre de médailles à attribuer aux compétiteurs est arrêté à la clôture des engagements en fonction du nombre d'inscrits.

## 6. RÈGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT

Cette épreuve repose sur les 4 articles ci-dessous.

### 6.1. Généralités

La ligue FCD Nouvelle-Aquitaine de la Fédération des Clubs de la Défense (FCD) organise, avec le support de l'ASAC de Mont-de-Marsan, le championnat national de pêche sportive au coup en eau douce en individuel et par équipe de 4 pêcheurs et deux coachs.

Cette compétition est ouverte à tous les licenciés de la FCD pour la saison en cours, à savoir du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026.

La compétition n'est pas ouverte aux détenteurs d'un titre temporaire, conformément à l'article 9 des statuts de la FCD.

Le nombre d'équipes est limité à 20 x 4 pêcheurs et 2 coachs par club, soit 80 compétiteurs, individuels compris et plus ou moins 20 accompagnateurs/coachs, soit 100 personnes maximum au total.

**La clôture des inscriptions intervient dès que le quota est atteint.**

### 6.2. Participation

Sont autorisés à participer à cette compétition les clubs affiliés à la FCD.

L'adhésion à la FFPSED n'est pas obligatoire.

Les équipes des clubs sont composées de quatre pêcheurs désignés à l'avance.

Les participants individuels ne pouvant constituer une équipe ne peuvent participer qu'au classement individuel.

Chaque participant, via son club et sur SYGEMA, prend soin de renseigner le formulaire d'engagement en y précisant son niveau national FFPSED le plus haut atteint en 2025.

Toute fausse déclaration entraîne *de facto* la radiation de l'épreuve avec demande de sanction à la FCD.

Dans chaque équipe, est **obligatoirement** présent un personnel des armées (civil ou militaire d'active ou en retraite).

### 6.3. Organisation

La ligue FCD Nouvelle-Aquitaine et le club support proposent 4 secteurs sur le pourtour de la ballastière de Cazaubon.

Ils assurent sur place :

- la délimitation des secteurs et le balisage,
- la présence des commissaires nécessaires aux contrôles des pesées,
- l'accueil des concurrents et des accompagnateurs,
- la sécurité et les moyens de santé.

Ils communiquent, sur demande téléphonique ou par courriel (à privilégier), deux semaines avant la date de l'épreuve, tous les renseignements utiles (point de situation sur la présence de poissons, niveau de l'eau, température...).

Durée de l'épreuve : 3 jours.

- Une manche **OBLIGATOIRE** qui sert d'entraînement et reconnaissance des parcours le jeudi 04 juin 2026.
- Championnat : deux manches de 5 heures consécutives chacune, avec changement de secteurs.

**Les inscriptions sur SYGEMA sont closes le 04 avril 2026, terme de rigueur et dès que le quota est atteint.**

### 6.4. Règlement technique

Application de la réglementation de la Fédération française de pêche sportive au coup (FFPSED), du règlement technique rappelé en référence et du présent règlement particulier de la FCD pour la pêche sportive au coup.

Ces règlements sont mis à la disposition des compétiteurs sur le lieu de pêche.

Dispositions spécifiques à l'épreuve :

- Classement uniquement au poids,
- Amorçage : 15 l/manche (tamisée, terre comprise),
- 1,5 l d'esches/manche,
- Les esches doivent être présentées dans des boîtes de mesures officielles,
- Canne limitée à 11,50m,
- Anglaise autorisé
- Sont interdits :
  - vers de vase dans l'amorce,
  - fouillis,
  - pellets et pâte,
  - franglaise,
  - quiver et plombées

Nota : Les détails pour les commandes d'appâts vous sont fournis après les inscriptions définitives par Thierry Kinda, responsable de l'activité pêche du club support.

Classement individuel par addition des points des deux manches.

Classement par équipe dans le cumul de chaque secteur.

Tous les postes de pêche sont accessibles en voiture pour dépôt du matériel.

Possibilité d'utilisation de chariots pour le secteur le plus proche de l'hébergement.

**ANNEXE 3**  
**DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES et FINANCIÈRES**  
 sous la responsabilité des services de la FCD

**CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de PÊCHE SPORTIVE AU COUP**  
**du 03 juin au 07 juin 2026 à Cazaubon-les-Thermes (32)**

**7. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

**7.1. Engagement et droits de participation**

Le nombre de participants est limité à 100 participants (20 équipes de 4 pêcheurs + 1 entraîneur par club + 10 organisateurs).

**NOTA :** Dès que le quota supra est atteint, la manifestation est clôturée automatiquement dans SYGEMA.

**IMPORTANT :** Les accompagnateurs Jeunes et des personnes en situation de handicap qui souhaitent être également compétiteurs doivent s'acquitter des droits de participation. Il en est de même pour le chauffeur autre que de car.

PARTICIPATION FINANCIÈRE COMPÉTITEURS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 50 € par compétiteur Adulte (+ 18 ans)</li> <li>✓ 15 € par compétiteur Jeune (- 18 ans)</li> <li>✓ 50 € par entraîneur (2 par club)</li> <li>✓ 50 € par compétiteur/accompagnateur</li> <li>✓ 0 € par compétiteur Adulte ou Jeune <u>adhérent du club support (limité à 4)</u></li> <li>✓ 0 € par compétiteur Adulte ou Jeune en situation de handicap (PSHPM)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA <b><u>avant le 04 mai 2026 minuit, terme de rigueur.</u></b> Aucune inscription au-delà de cette date n'est possible.</li> <li>• Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation.</li> <li>• Les personnes en situation de handicap physique ou mental (PSHPM) sont obligatoirement titulaires de la licence FCD 2025/2026. Ils ne s'acquittent pas des droits d'engagement.</li> </ul>
FORFAIT ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Gratuité</b> pour :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'accompagnateur des personnes en situation de handicap physique ou mental</li> <li>• l'accompagnateur « Jeunes » (1 pour 4 jeunes <u>de - 18 ans uniquement</u>)</li> <li>• le chauffeur de transport et commun (car ou minibus, militaire ou civil)</li> <li>• le CTSN</li> <li>• les organisateurs (<u>limités à 10</u>)</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Les accompagnateurs « Jeunes » et des personnes en situation de handicap doivent être titulaires de la licence FCD 2025/2026 pour des questions de couverture assurance.</b> Il en est de même pour le chauffeur de car militaire sauf s'il est couvert par un ordre de mission.</p> <p><b>TOUS les accompagnateurs officiels doivent impérativement être inscrits sur SYGEMA.</b></p>

FORFAIT ACCOMPAGNATEURS NON OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 225 € par accompagnateur non officiel</li> <li>✓ 225 € par chauffeur <u>autre que celui cité supra</u></li> </ul>	<p>Le nombre d'accompagnateurs peut être limité par l'organisateur en fonction des places d'hébergement disponibles. Le montant de la participation financière est prélevé après la date de clôture des inscriptions.</p> <p><b>Les accompagnateurs non officiels doivent, a minima, être titulaires d'un titre temporaire FCD 2025/2026.</b></p> <p>Ils doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.</p>

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des compétiteurs	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Adulte
✓ Compétiteur Jeune (-18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Jeune
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>adhérent du clubs support</u>	⇒ ✓ Compét. Adulte CLUB SUPPORT
✓ Compétiteur Jeune (- 18 ans) <u>adhérent du club support</u>	⇒ ✓ Compét. Jeune CLUB SUPPORT
✓ Compétiteur Adulte (+18 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Adulte PSHPM
✓ Compétiteur Jeune (-18 ans) en situation de handicap	⇒ ✓ Compétiteur Jeune PSHPM
✓ Entraîneur ( <u>2 par club</u> )	⇒ ✓ Entraîneur
✓ Compétiteur/Accompagnateur	⇒ ✓ Comp/Accomp
✓ Accompagnateur « Jeunes » (1 pour <u>4 jeunes de -18 ans uniquement</u> )	⇒ ✓ Accompagnateur officiel
✓ Accompagnateur « Personnes en situation de handicap »	⇒ ✓ Accomp PSHPM
✓ Chauffeur de transport en commun (car ou minibus, militaire ou civil)	⇒ ✓ Chauffeur car milit. ou civ.
✓ Chauffeur <u>autre que celui cité supra</u>	⇒ ✓ Chauffeur hébergé
✓ Conseiller technique sportif national Pêche sportive au coup (CTSN)	⇒ ✓ Organisateur
✓ Organisateur ( <u>limités à 10</u> )	⇒ ✓ Organisateur
✓ Accompagnateur non officiel	⇒ ✓ Accompagnateur non officiel hébergé

**NOTA :** Toute annulation de participation non justifiée n'est pas remboursée. Une pénalité de 50 € est en outre prélevée par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation (couverture partielle de la quote-part payée par la FCD au prestataire).

## 7.2. Conditions particulières du remboursement des frais de déplacement VIA SYGEMA

Le comité directeur fédéral a décidé, lors de sa réunion du 28 juin 2024, de ne plus procéder au remboursement direct des frais de transport à compter de la saison 2024/2025 et d'allouer, en compensation, une réduction forfaitaire individuelle sur l'ensemble des droits de participation.

### Cas particuliers :

a) Pour toute utilisation de transport collectif (autocar/minibus), la Fédération prend à sa charge 50 % du coût global sur présentation des pièces justificatives et si une demande d'autorisation préalable a été adressée aux services fédéraux :

- au directeur général : [p.raveau@lafederationdefense.fr](mailto:p.raveau@lafederationdefense.fr)
- au président de la commission sportive : [g.demouliez@lafederationdefense.fr](mailto:g.demouliez@lafederationdefense.fr)
- au bureau Sport/Formation : [e.boulesteix@lafederationdefense.fr](mailto:e.boulesteix@lafederationdefense.fr)

et

[c.macquet@lafederationdefense.fr](mailto:c.macquet@lafederationdefense.fr)

Le devis de la société de location est indispensable. Il ne sera procédé à aucun autre remboursement de frais de déplacement (péages et/ou carburant).

b) En cas de déplacement supérieur à 1.000 km aller/retour (déduction faite des 100 premiers km), prise en charge par la FCD - sur présentation des justificatifs - d'une nuitée avec petit-déjeuner à hauteur de 110 €/pers. et d'un dîner à hauteur de 36 €/pers. (cf. notes n° 0432/FCD du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et n° 0190/FCD/présidente du 26 mars 2025). Une seule prise en charge, soit à l'aller, soit au retour.

## 7.3. Participation des Jeunes de moins de 18 ans

Cf. article 6 et annexes 2-1 à 2-3 du règlement technique rappelé en référence.

## ANNEXE 4 DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET DU SÉJOUR

### CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de PÊCHE SPORTIVE AU COUP du 03 juin au 07 juin 2026 à Cazaubon-les-Thermes (32)

#### ➤ JOUR 1 - Mercredi 03 juin 2026

- ✓ de 14h00 à 17h00 :
  - Accueil principal sur le site du camping de l'Uby « Huttopia » à Cazaubon
  - Contrôle des licences
  - Remise du dossier d'accueil
- ✓ à partir de 14h00 : Installation dans les bungalows
- À la salle des fêtes :
  - ✓ 18h30 : Briefing de présentation de la compétition à la salle des fêtes ; tirage au sort des places pour la manche d'entraînement
  - ✓ 19h00 : Pot d'accueil des participants
  - ✓ 20h30 : Repas servi à table

#### ➤ JOUR 2 - Jeudi 04 juin 2026

- ✓ Petit-déjeuner dans les lieux d'hébergement
- ✓ 08h00 : Autorisation d'accès aux box
- ✓ 09h50 : Amorçage de l'entraînement
- ✓ 10h00 : Début de l'entraînement
- ✓ 12h00 : Collation sur les postes de pêches
- ✓ 14h55 : Annonce des 5 dernières minutes
- ✓ 15h00 : Fin de l'entraînement
- ✓ de 19h00 à 19h30 : Réunion des capitaines d'équipe à la salle des fêtes
- ✓ 20h30 : Dîner à la salle des fêtes

#### ➤ JOUR 3 - Vendredi 05 juin 2026

- ✓ Petit-déjeuner dans les lieux d'hébergement
- ✓ 06h50 : Tirage des secteurs pour la 1<sup>ère</sup> manche
- ✓ 07h00 : Autorisation d'accès aux box
- ✓ 08h00 : Contrôle des esches et amorces par les commissaires
- ✓ 08h50 : Amorçage 1<sup>ère</sup> manche
- ✓ 09h00 : Début de la 1<sup>ère</sup> manche
- ✓ 13h55 : Annonce des 5 dernières minutes

- ✓ 14h00 : • Fin de la 1<sup>ère</sup> manche  
• Pesée par les commissaires
- ✓ 12h00 : Collation sur le site de pêches
- ✓ 19h00 : • Affichage des résultats provisoires  
• Réunion des capitaines d'équipes à la salle des fêtes
- ✓ 20h00 : Dîner à la salle des fêtes

#### ➤ JOUR 4 - Samedi 06 juin 2026

- ✓ Petit-déjeuner dans les lieux d'hébergement
- ✓ 06h50 : Tirage des secteurs pour la 2<sup>ème</sup> manche
- ✓ 07h00 : Autorisation d'accès aux box
- ✓ 08h00 : Contrôle des esches et amorces par les commissaires
- ✓ 08h50 : Amorçage 2<sup>ème</sup> manche
- ✓ 09h00 : Début de la 2<sup>ème</sup> manche
- ✓ 13h55 : Annonce des 5 dernières minutes
- ✓ 14h00 : • Fin de la 2<sup>ème</sup> manche  
• Pesée par les commissaires
- ✓ 12h00 : Collation sur le site de pêche
- ✓ 19h00 : • Proclamation des résultats et du palmarès  
• Vin d'honneur
- ✓ 20h30 : Dîner de clôture à la salle des fêtes.

#### ➤ JOUR 5 - Dimanche 07 juin 2026

- ✓ Petit-déjeuner dans les lieux d'hébergement
- ✓ 08h00 : • Nettoyage des logements  
• Réintégration des clés et départ des participants

## ANNEXE 5 ENGAGEMENT ÉQUIPES

### CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de PÊCHE SPORTIVE AU COUP du 03 juin au 07 juin 2026 à Cazaubon-les-Thermes (32)

À renvoyer dûment complété avant le 04 mai 2026 aux destinataires mentionnés ci-dessous

Nom du club : \_\_\_\_\_ N° affiliation FCD : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
 Capitaine de l'équipe : \_\_\_\_\_ N° portable : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_\_\_  
 Arrivée prévue le : \_\_\_\_\_ Nombre de personne à loger pour votre club : \_\_\_\_\_

ÉQUIPE N° ____	NOM	PRÉNOM	Date de naissance	N° licence FCD	SITUATION (Militaire/Civil de la défense/Retraité/Autre (préciser))	N° LICENCE FFPsed	NIVEAU (division + haute atteinte A/A-3)
Pêcheur 1							
Pêcheur 2							
Pêcheur 3							
Pêcheur 4							
Accompagnateur officiel							
Accompagnateur non officiel							

*NIVEAU = DIVISION pêche au coup seulement/année moins 3 à année en cours.*

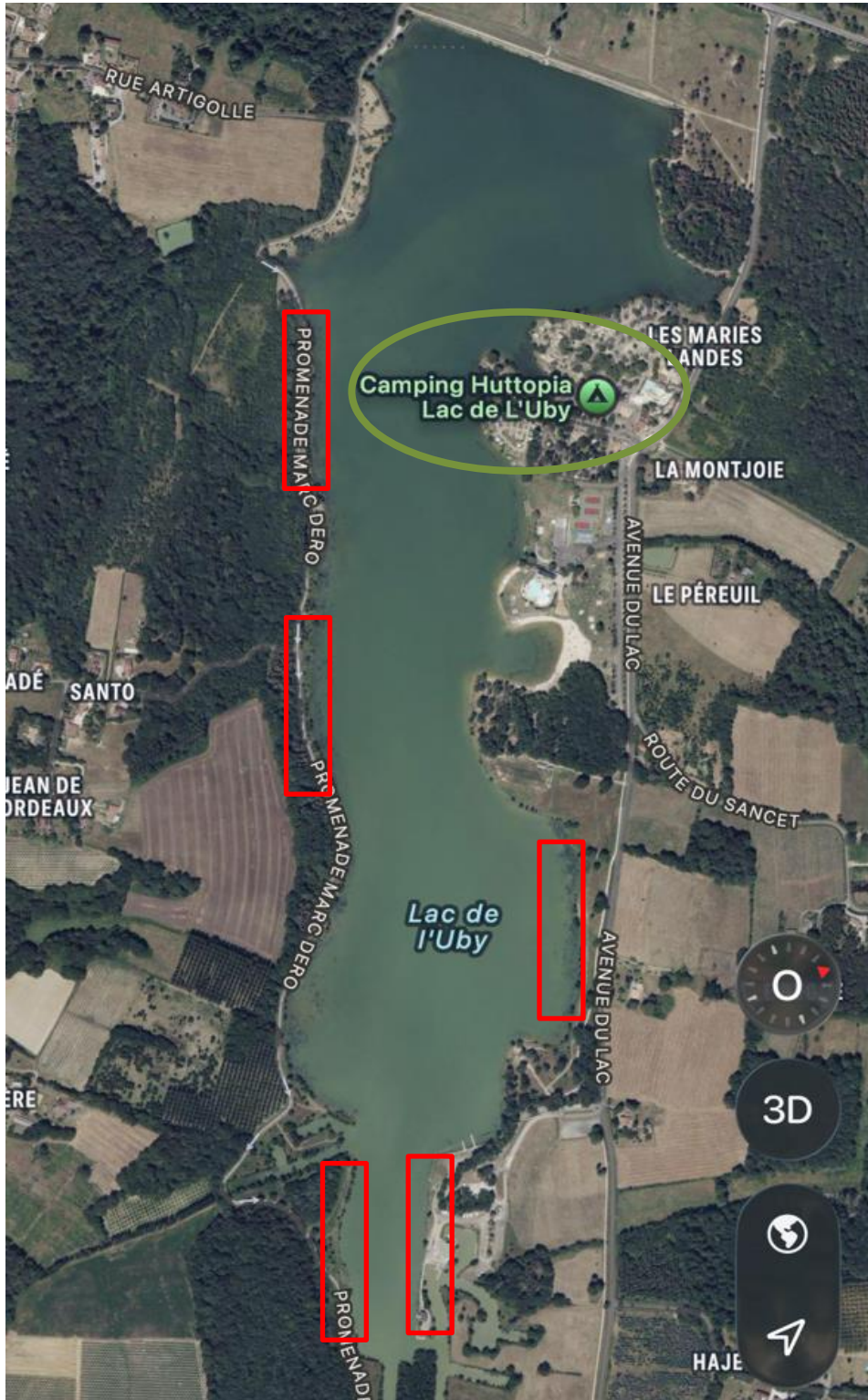
**Destinataires :**


- ⇒ Pour la partie technique Pêche : [s.lemore@lafederationdefense.fr](mailto:s.lemore@lafederationdefense.fr)
- ⇒ Pour la partie Organisation : [kindatiti@hotmail.fr](mailto:kindatiti@hotmail.fr)



ANNEXE 6  
PLANS DE SITUATION

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de PÊCHE SPORTIVE AU COUP  
du 03 juin au 07 juin 2026 à Cazaubon-les-Thermes (32)



 : secteur potentiel

Le choix final des 4 secteurs sera effectué durant la semaine avant le championnat.

Adresse du lac :  
Lac de l'Uby, Gers.  
43,93601° N, 0,03850° O

## ANNEXE 7 COMMUNICATION et PARTENARIAT

### CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de PÊCHE SPORTIVE AU COUP du 03 juin au 07 juin 2026 à Cazaubon-les-Thermes (32)

Dans le cadre de l'organisation des championnats nationaux placés sous l'égide de la FCD, il est rappelé aux ligues organisatrices un certain nombre d'obligations en matière de communication et de respect des engagements partenariaux.

La présente annexe a pour objet de préciser ces dispositions.

#### 1. VISIBILITÉ DES PARTENAIRES

Les ligues organisatrices sont tenues de mettre en place, sur les sites des compétitions, les supports de communication transmis par les partenaires de la Fédération.

Ces supports (banderoles, oriflammes ou affiches) sont :

- soit déjà en possession des ligues,
- soit transmis en début d'année par le bureau communication de la FCD.

À cet effet, le bureau communication de la FCD sollicite chaque année l'ensemble des partenaires afin de recenser les éventuels nouveaux supports de communication à diffuser.

En cas de disponibilité de nouveaux éléments, le bureau communication prend directement contact avec les ligues afin d'organiser leur mise à disposition et leur acheminement.

Compte tenu de la taille parfois importante des sites de compétition, il est également demandé aux partenaires, dans la mesure du possible, de fournir plusieurs exemplaires (deux à trois) d'un même support, notamment les banderoles afin de permettre un habillage visuel cohérent et visible de l'ensemble de l'espace dédié.

Cette obligation découle directement des clauses contractuelles figurant dans les conventions de partenariat.

À ce titre, tout manquement à la mise en place de ces supports est susceptible de compromettre le bon déroulement des partenariats en cours.

Par ailleurs, certaines actions (distribution de flyers, jeux-concours) peuvent être demandées en cours de saison par les partenaires. Les ligues s'engagent alors à assurer la diffusion de ces supports auprès des participants.

#### 2. COMMUNICATION EN AMONT DE LA MANIFESTATION

Il est recommandé aux ligues de transmettre au bureau communication, au moins quatre semaines avant la fin des inscriptions aux championnats :

- un flyer de l'événement,
- accompagné d'un texte d'introduction (programme, informations pratiques, etc.).

Ces éléments permettent d'annoncer les championnats sur les canaux de communication de la FCD (réseaux sociaux, site Internet, newsletter, etc.), afin de les mettre en valeur et d'encourager la participation.

### **3. COMMUNICATION À L'ISSUE DE LA MANIFESTATION**

À l'issue de chaque manifestation nationale, un retour écrit est requis à des fins de communication et de mémoire.

Les ligues, en lien avec les CTSN concernés, doivent transmettre au bureau communication dans un délai de 7 jours ouvrés après l'évènement :

- un article récapitulatif de 10 à 15 lignes, rédigé soit par la ligue, soit par le CTSN/CTSR (à convenir ensemble),
- un résumé de la compétition, intégrant les résultats principaux et les faits marquants,
- des photographies de bonne qualité, libres de droits, illustrant l'évènement.

Ces éléments sont intégrés à la rétrospective sportive de la FCD, outil de mémoire fédérale et de valorisation.

**À noter :** Les articles reçus feront l'objet d'un travail éditorial par l'équipe communication (reformulation, relecture, harmonisation), puis seront systématiquement renvoyés à leurs auteurs pour validation avant publication.

Afin de préserver l'exclusivité de la rétrospective sportive, l'article initial peut être raccourci ou adapté pour une diffusion sur le site Internet et les réseaux sociaux de la FCD. La version complète reste intégralement conservée dans la rétrospective.

### **4. REPORTAGES VIDÉO ET COUVERTURE MÉDIATIQUE**

Dans une démarche de valorisation des championnats nationaux et de constitution d'une mémoire audiovisuelle des événements organisés sous l'égide de la FCD, le bureau communication est susceptible de se déplacer sur certains championnats au cours de la saison.

Ces déplacements ont pour objectifs :

- la réalisation de reportages vidéo (interviews, captation de temps forts, images d'ambiance),
- la rédaction d'articles à destination des supports fédéraux (site internet, réseaux sociaux, publications internes),
- la prise de photographies.

Il convient de noter que, compte tenu du nombre important de manifestations organisées chaque saison ainsi que du nombre restreint de personnels au sein du bureau communication, il n'est pas possible de couvrir l'ensemble des événements durant la saison.

Les choix de déplacement s'effectuent en fonction :

- du calendrier global de la FCD (événements institutionnels et sportifs),
- de l'équilibre souhaité entre visite de l'ensemble des ligues et diversité des disciplines.

Lorsque la présence du bureau communication est prévue sur un championnat, la ligue organisatrice en est informée au minimum six semaines avant la date de l'évènement, afin de faciliter l'organisation de sa venue et de permettre une coordination optimale en amont.

### **5. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TÉGO**

La Fédération a renouvelé en 2025 son partenariat avec l'association Tégô avec un axe d'intervention prioritaire sur le soutien des personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, l'association Tégô prend en charge les frais de participation aux championnats nationaux FCD à partir de la saison 2025/2026 pour les adhérents FCD en situation de handicap.

Les ligues en lien avec les CTSN sont invitées à :

- identifier les participants éligibles,

- encourager les clubs à se rapprocher de l'association Tého afin d'obtenir les modalités précises de prise en charge.

À la demande de l'association Tého, et conformément aux engagements prévus dans le cadre du partenariat, un retour écrit accompagné de photos des participants en situation de handicap est obligatoire après chaque compétition.

Cette obligation vise à valoriser l'action de l'association Tého et à permettre une diffusion sur les supports de communication de la FCD (site Internet, réseaux sociaux, newsletter, etc.) en cohérence avec les termes du contrat.

Par ailleurs, l'association Tého pourrait, de temps à autre et en concertation avec la FCD, être présente sur certaines manifestations sportives afin de réaliser un reportage écrit ou vidéo mettant en lumière la participation des personnes en situation de handicap. Ces actions s'inscrivent dans une logique de reconnaissance et de sensibilisation autour de l'inclusion par le sport.